



Compte rendu du Comité Technique Local du 6 juillet 2018

En ce début de mois de juillet, décidément très chargé en actualités syndicales, M. ROQUES présidait un nouveau Comité Technique Local quelques jours après celui mouvementé consacré à l'A.S.R. et aux fusions de trésoreries.

Celui-ci comportait un ordre du jour pléthorique avec en point d'orgue la présentation de la nouvelle organisation du SIP de Mont de Marsan au 01/09/2018.

Ces Comités Techniques Locaux débutent habituellement par la désignation du secrétaire adjoint de la séance, les lectures des liminaires des Organisations Syndicales présentes, la ou les réponses du président du CTL aux liminaires et l'approbation des procès-verbaux des séances antérieures. Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, les élus Solidaires Finances Publiques ont souhaité revenir sur le problème de la caméra de surveillance située à l'accueil de Dagas, évoqué la veille lors du CHS-CT. Récemment, certains agents se sont aperçus que son usage était dévoyé, les dérives possibles que nous avons présagées lors de son installation sont aujourd'hui une réalité : alors qu'en théorie il s'agit d'un outil destiné à assurer la sécurité des agents (en balayant l'accueil général et la caisse de la trésorerie), il s'est transformé en un outil de flicage des agents d'accueil (la caméra filme désormais exclusivement cette zone). M ROQUES promet que le problème va être réglé dans les prochains jours et qu'une expertise aura lieu pour savoir si la caméra a été déplacée ou s'il s'agit d'un problème de paramétrage et de configuration lors du changement des ordinateurs. Solidaires Finances Publiques s'interroge sur une possible coïncidence entre le changement d'un chef de service et le déplacement de cette caméra...

Le président a ensuite abordé l'ordre du jour

1) Un procès-verbal concernant le CTL du 14 septembre 2017 n'a pas été approuvé par la parité syndicale car le président a refusé catégoriquement de rajouter certaines modifications demandées par les élus de Solidaires Finances Publiques.

2) Passé ce premier accroc, M. VERDES a présenté la réorganisation du service RNF (recette non fiscales) au 1^{er} septembre 2018.

Face à la complexité et aux difficultés de gestion des RNF (près de 400 catégories de recettes), la Direction Générale a proposé notamment la spécialisation d'activité pour constituer des pôles de compétences.

Ainsi dans les Landes, à compter du 1er sept 2018, le recouvrement de la quasi-totalité des titres RNF émis sera transféré vers d'autres DDFIP. Toutefois, en contrepartie, le service RNF de la DDFIP 40 prendra en charge le recouvrement des titres émis par la DCSID (Services Infrastructures de la Défense) et gardera néanmoins la responsabilité du recouvrement des stocks des restes à recouvrer RNF émis au 31/8/2018. Cette réorganisation s'accompagnera de la désimplantation d'un emploi B, et de la fusion avec le service de la comptabilité au sein d'un nouveau service « autres opérations de l'Etat ».

Après une partie de la gestion des ressources humaines, la gestion des frais de déplacement, les évaluations domaniales...un nouveau pan de mission quitte notre belle direction.

Solidaires Finances Publiques déplore la perte, une nouvelle fois, de ces missions au profit d'autres directions et donc la perte d'emplois.

L'érosion subie continue encore et encore, ce n'est que le début.... Pas d'accord, d'accord !

3) Après une entrée un peu amère, venait le plat de résistance du jour : la nouvelle organisation du SIP de Mont de Marsan au 01/09/2018.

Le responsable du Pôle de Gestion Fiscale, M. MARQUE, a donc exposé la nouvelle organisation du SIP de Mont de Marsan

Sous prétexte de l'évolution des missions (qui ne sera effective qu'au 1^{er} janvier avec la mise en place du PAS et l'arrivée du recouvrement de 4 trésoreries) et de la fragilité des effectifs, une réorganisation du SIP de MONT DE MARSAN était envisagée à compter du 1^{er} septembre 2018 sous forme de 3 pôles :

- pôle assiette : qui ne comprendra plus qu'un secteur d'assiette placé sous la « responsabilité » d'un seul B qui « animera » une équipe composée de 9 agents C.
- pôle transverse : un pôle transverse fourni (5 B + 4 C) aura vocation à soutenir le pôle en charge des travaux d'assiette et à « évoluer » vers l'expertise.
- pôle recouvrement qui comprendra 2 B + 3 C.

Les objectifs recherchés étant une plus grande souplesse et un renforcement des missions d'expertise.

Après avoir regretté l'absence de l'initiatrice du nouveau schéma fonctionnel du service, les élus de Solidaires Finances Publiques n'ont pas pu s'empêcher d'ironiser sur une partie des documents accompagnant ce point de l'ordre du jour intitulée « schéma fonctionnel du SIP de ...PAU NORD » !!.

Il ne s'agirait donc que d'un copier-coller sur le SIP de Mont de Marsan ?!

Les élus de Solidaires Finances Publiques se sont aussi interrogés sur la pertinence de cette réorganisation.

Nous avons expliqué que le fonctionnement actuel était proche de ce schéma en 3 pôles et qu'il n'y avait donc pas lieu de se précipiter : sa mise en œuvre induirait une polyvalence forcée alors qu'aujourd'hui elle se fait sur le volontariat et en bonne intelligence.

Solidaires Finances Publiques a alerté sur le malaise actuel des agents de ce service et redouté que la nouvelle organisation dégrade encore l'ambiance de travail.

Un échange contradictoire fourni s'est alors instauré entre nos élus et la parité administrative qui ne voulait entendre parler que de la nouvelle organisation du service et préférait éluder l'évocation du management agressif et destructeur des deux responsables du SIP à l'origine notamment de plusieurs demandes de mutations et d'inquiétantes tensions internes.

Devant l'argumentation illustrée et la volonté des élus de Solidaires Finances Publiques de ne rien lâcher sur un sujet grave et inquiétant, le président du CTL a demandé une interruption de séance pour la pause méridienne en annonçant qu'il ferait une proposition à la reprise des débats.

Dès le retour de la pause méridienne, M. ROQUES a fait les annonces suivantes :

- le report de la nouvelle organisation du SIP de Mont de Marsan à la date du 1^{er} janvier 2019 ;
- un espace de dialogue (EDD) sera mis en place au sein du service afin de donner un droit d'expression libre et anonyme aux personnels sur leurs conditions de vie au travail et sur l'organisation du travail, d'exposer et identifier la nature des difficultés rencontrées, de rechercher et proposer des solutions d'amélioration.
Cet EDD sera encadré par des personnels extérieurs au service et qui pourraient être originaires d'autres directions de l'interrégion de la Nouvelle Aquitaine ;
- Un bilan individuel de compétences sera proposé à chaque agent du SIP par M. MARQUE en relation directe avec la division de la formation professionnelle afin d'identifier les besoins en formation.

Les élus de Solidaires Finances Publiques suivront de très près la mise en place de ces propositions et assisteront les agents du SIP de Mont de Marsan au même titre qu'ils ont accompagné les agents du SIE de DAX dans le cadre de la fusion et des problèmes liés aux travaux sur le site.

4) L'ordre du jour prévoyait également un point sur la campagne d'Impôt sur le Revenu 2018 dont la première étape importante s'est achevée le 9 juin dernier.

Cette campagne s'est avérée très dense, marquée par une fréquentation stable voire en hausse des usagers (pas de chiffrage en provenance des trésoreries de proximité...) du fait des ponts du mois de mai qui ont raccourci les jours de réception du public.

Les usagers ont fait part de leur satisfaction quant à la qualité de l'accueil et la compétence des

personnels mobilisés pour l'occasion mais ont également exprimé une vraie inquiétude sur la mise en place du prélèvement à la source et un mécontentement bien compréhensible sur la mise à disposition des formulaires de réductions d'impôt.

Il faut bien avouer que la communication gouvernementale et celle des services centraux de la DGFIP n'ont pas permis de les rassurer... il en est de même pour les agents en charge de l'accueil du public qui ont dû se débrouiller avec des bribes d'informations.

M. MARQUE a conclu son intervention en insistant sur la nécessité de renforcer à l'avenir le dispositif d'aide à la télédéclaration.

Nos élus ont profité de l'occasion pour souligner la grande satisfaction des usagers exprimée aux représentants des organisations syndicales lors des journées de tractage à l'occasion de la campagne de réception de l'impôt sur le revenu, qui vantaient la compétence et la pédagogie des agents des SIP du département.

Une pétition de soutien au maintien des services et des effectifs à la DGFIP, signée par près d'un millier de contribuables lors de ces journées d'action en intersyndicale sur les sites de Mont de Marsan, Dax et Morcenx, a été remise au président du CTL.

5) Accueil personnalisé sur rendez-vous pour le service des amendes :

Cette expérimentation a été proposée à la DDFIP 40 car elle a un bon taux de recouvrement. Elle devrait débiter courant juillet.

Contrairement à ce qui se fait dans les SIP, aucun outil applicatif n'est prévu pour cette prise de rendez-vous. Un ordinateur sera mis à disposition des usagers à l'accueil primaire pour le règlement des amendes par cartes bancaires sur internet (rien à voir avec la prise de rendez-vous ! mais l'objectif est de rediriger les usagers et de les inciter, pour la prochaine fois, à régler directement depuis chez eux...).

Un bilan de cette expérimentation est prévu à partir de novembre.

6) Dernières nouvelles concernant les SPF :

Les travaux concernant la banque d'accueil du SPF-E se feront la 2ème quinzaine du mois d'août. La fusion du SPF-E et du SPF de Dax est prévue au cours du 1^{er} semestre 2019. Le poste du chef de service de Dax est gelé, c'est le chef de service de Mont-de-Marsan, M LE GOAET, qui assurera l'intérim. Une antenne sera maintenue sur Dax : la désimplantation des emplois se fera au fur et à mesure des départs des agents. Les agents du SPF de Dax vont donc expérimenter le travail à distance.

L'accès des notaires au fichier (ANF) est prévue en mars 2020.

Ces points seront à l'ordre du jour d'un prochain CTL.

Les élus Solidaires Finances Publiques restent plus que jamais vigilants et veilleront à la bonne défense des agents du département dans l'ensemble des instances auxquelles ils participent activement.